

## COMMUNIQUE

### **12<sup>ème</sup> Rallye National de Saint-Joseph » - Exclusion du Championnat de La Réunion des Rallyes 2017 Demande de réintégration exprimée par l'ASA PROMO le 2 avril 2017**

Le Comité Directeur de la LSA-Réunion en sa réunion du 6 avril 2017 et, à l'unanimité des membres présents ou représentés (14/14), a décidé :

- De rappeler que, dans tous les cas, une modification par ajout d'une épreuve supplémentaire au calendrier du Championnat de La Réunion des Rallyes 2017 est impossible depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, date de publication du championnat et du calendrier 2017 sur le site internet officiel de la LSA-Réunion, selon les dispositions de l'article 9 du Règlement du Championnat de La Réunion des Rallyes 2017
- Qu'en conséquence, la décision de la LSA-Réunion du 28 février 2017 d'exclure du Championnat de La Réunion, le Rallye organisé par l'ASA PROMO les 12-13-14 mai 2017 ne peut qu'être maintenue
- Que de plus :
  - o Sur le plan de ses dettes vis-à-vis de la LSA-Réunion, l'ASA PROMO, par son courrier du 2 avril 2017 et par son mail du 3 avril 2017, n'apporte pas d'éléments de nature à rendre complet les éléments qui lui étaient demandés au courrier de la LSAR-Réunion du 22 décembre 2016, courrier auquel le Comité directeur l'invite à se référer de nouveau.  
Par ailleurs et pour rappel, concernant les dettes des ASA et leur traitement égal, seules 2 ASA, l'ASA PROMO et l'ASA SUD, restent redevables de dettes pour la période 2009-2012 qu'il est demandé de régulariser prioritairement.
  - o L'ASA PROMO n'a toujours pas transmis à la LSA-Réunion, ni à la FFSA malgré les 3 relances de celle-ci, les rapports de clôture des rallyes de Saint-Joseph 2015 et 2016, du rallye de Petite-Ile 2016

La LSA-Réunion a attiré par ailleurs l'attention de l'ASA PROMO sur les points ci-après :

- Par courriel en date du 20 mars 2017, la FFSA a signalé que les droits d'inscription de cette épreuve n'étaient pas soldés ce qui conditionnait la délivrance du permis d'organiser par la FFSA.
- La LSAR n'est toujours pas à ce jour en possession des modifications au Règlement particulier et au plan de sécurité de ce rallye demandées par courrier précité du 6 mars 2017.

Le Comité directeur